



CONCOURS DE PIANO JAZZ CHORUS

Président d'honneur : Martial Solal

Règlement du concours

Article 1

A qui s'adresse ce concours

Ce concours, organisé par le club de jazz Chorus à Lausanne, s'adresse aux jeunes pianistes de jazz européens en cours de formation et de professionnalisation au sein des cycles supérieurs (Licence/DNSPM/Bachelor, Master) des HEMU (Suisse), CNSM/Pôles Supérieurs (France), Musikhochschule/Kunstuniversität (Allemagne, Autriche), Conservatorio/Università Dell'Arte (Italie), ou ayant achevé ce même parcours au cours des deux années passées.... Sont également admis à se présenter, pour la France, les pianistes inscrits en Cycle de Préparation aux Etudes Supérieures (CPES).

Article 2

Conditions de participation

Les dossiers de candidature doivent parvenir **avant le mardi 14 septembre 2021 minuit**, via la page du site www.chorus.ch > onglet « concours piano jazz Chorus ».

Matériel musical à envoyer par les candidat.e.s pour la pré-sélection :

- > **Le candidat doit envoyer un enregistrement de lui en trio et un second en piano solo** (deux enregistrements de son choix le mettant en valeur et nous permettant d'évaluer son niveau technique et artistique).
Cela peut être des enregistrements "live" ou des extraits d'un CD sous son nom.

Chaque candidat.e devra envoyer l'enregistrement audio de ces 2 pièces par Wettransfer ou Swisstransfer. Au total, cet enregistrement ne devra pas excéder une durée de 15 minutes. Un CV du candidat devra être joint au dossier de pré-sélection.

Article 3

Déroulement du concours (Pré-sélection)

Le matériel envoyé par chaque candidat.e sera écouté par un jury formé de 3 professionnels reconnus. Au 8 septembre 2021, les candidat.e.s non retenu.e.s en seront personnellement avisés. De même concernant les 12 lauréat.e.s retenu.e.s pour le 1^{er} tour. A aucun moment du concours, les décisions du jury n'auront à être justifiées ; elles seront sans appel et non susceptibles de recours.

Article 4

Déroulement du concours (1^{er} tour : Sélection)

Ce 1^{er} tour se déroulera à L'EJMA de Lausanne. Les candidats seront accompagnés par une section rythmique de grands professionnels reconnus (contrebasse et batterie – professeurs HEMU).

Jeudi 7 et Vendredi 8 octobre 2021 de 13H30 à 17h00, en présence du jury, chaque candidat.e devra présenter :

- **1 morceau imposé à jouer en trio : « Humpty Dumpty » de Chick Corea**
- **1 morceau en trio choisi par le candidat dans la liste ci-dessous :**
 - Very Early (Bill Evans)
 - Ask Me Now (Thelonious Monk)
 - Celia (Bud Powell)
 - Dolphin Dance (Herbie Hancock)
 - Off Minor (T. Monk)
 - Sail Away (Tom Harrell)
 - Nardis (Miles Davis)
 - Windows (Chick Corea)
 - Moment's Notice (John Coltrane)
 - Leaving (Richie Beirach)
 - Duke Ellington's Sound of Love (Charles Mingus)
 - The Blessing (Ornette Coleman)
- **1 morceau en solo choisi par le candidat dans cette même liste (différent du choix en trio)**

La durée totale de ce programme ne devra pas dépasser 20 à 25 minutes. 6 candidats seront entendus le Jeudi 7, les 6 autres le vendredi 8. Le jury sélectionnera 4 finalistes à l'issue de ce 1^{er} tour.

Article 5

Déroulement du concours (2^{ème} tour : Finale)

Le déroulement de cette finale aura lieu au célèbre club de jazz « Chorus », Lausanne. La même section rythmique locale (cb/batterie) accompagnera les finalistes.

samedi 9 octobre 2021 :

matin : répétitions, pour les 4 finalistes, avec la section rythmique ainsi qu'avec les solistes invités pour les duos.

après-midi (dès 14h00) : auditions avec public et en présence du jury

Les candidat.e.s devront présenter :

- 1 morceau imposé à jouer en trio: « Dermaplastic » de Martial Solal.

(la partition de ce morceau sera mise à la disposition des candidats à l'issue de la phase de pré-sélection).

- 2 morceaux en duo (piano/trompette et piano/sax ténor)

Les solistes invités seront Matthieu Michel (tp) et Robert Bonisolo (sax).

Chaque soliste invité proposera une liste de 5 morceaux dans laquelle le candidat choisira deux à interpréter (un avec la tp, un avec le sax). Cette liste sera communiquée aux candidat.e.s sélectionné.e.s à la fin du mois d'août.

La durée totale de ce programme ne devra pas dépasser 20 à 25 minutes.

L'annonce des résultats et de l'attribution des 3 prix aura lieu à l'issue de cette épreuve, après délibération du jury.

Dès 21h00 : concert du 1^{er} Prix à Chorus (1 set avec la section rythmique sur un programme au choix du finaliste)

Article 6

Les auditions à Lausanne pourront être enregistrées, radio diffusée ou télévisée ; les participant.e.s ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite. Ils/elles autorisent l'utilisation de leur nom dans les différents supports de communication de Chorus (physiques et numériques) et ne pourront en aucun cas demander une indemnité financière.

Article 7

Prix

Le 1^{er} prix recevra : une somme en espèce de CHF 4'000.- (francs suisses) ainsi qu'une promesse de 4 engagements rémunérés (avec son groupe) dans des lieux culturels en Suisse et France voisine, lors de l'année 2022.

Le 2^{ème} prix recevra : une somme en espèce de CHF 1'500.- (francs suisses)

Un Prix « coup de cœur » pourra être décerné par le jury et recevra la somme en espèce de CHF 500.- (francs suisses)

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer l'intégralité des prix mentionnés ci-dessus au cas où les critères d'attribution ne seraient pas réunis. Aucun recours ne pourra être formulé quant aux choix du jury.

Article 8

Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique de la part des candidat.e.s et du jury l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 9

Annulation du concours

Le non-respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. Chorus s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du concours, Chorus prendra toutes les mesures nécessaires.

En cas de cause majeure, notamment liée à la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées par les autorités, Chorus se réserve le droit d'annuler le présent concours. Cas échéant, toutes les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées lors des phases du concours à Lausanne.

Lausanne, le 13 mai 2021